

Entente pour la présentation d'une exposition

Objet : Exposition à la Bibliothèque de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Située au 871 chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Parties à l'entente

La Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, représentée par _____.

ET

L'artiste exposant, _____, représenté par _____, ci-après appelé **L'Artiste**.

1. Engagement de la Municipalité

La Municipalité s'engage à présenter, à l'adresse mentionnée plus haut, l'exposition intitulée _____ de **L'Artiste** aux conditions énoncées ci-après. Cette exposition se déroulera du _____. La Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ne prélèvera aucun pourcentage sur les œuvres vendues.

2. Garantie

L'Artiste déclare et garantit que les œuvres sont originales et créées par elle, et qu'elle a tous les pouvoirs de conclure la présente entente.

3. Responsabilité

La Municipalité dispose d'une couverture d'assurances des œuvres pour la durée de l'exposition (Valeur maximum de 20 000\$). **L'Artiste** lui fournira une liste incluant : les titres des œuvres exposées, l'année de fabrication, le type, valeur approximative et photos de chacune d'elles.

4. Propriétés des œuvres

Les œuvres qui sont exposées à la bibliothèque municipale sont et demeurent la propriété exclusive de **L'Artiste** à moins qu'il y ait vente de celles-ci par **L'Artiste**.

L'Artiste s'engage par ailleurs à ne pas retirer les œuvres vendues de l'exposition avant la date de clôture de celle-ci, à moins de les remplacer.

5. Surveillance

La Municipalité et **L'Artiste** partageront la surveillance de l'exposition selon un horaire convenu entre les deux parties et selon l'horaire d'ouverture de la bibliothèque municipale. **L'Artiste** peut déléguer une ou plusieurs personnes pour assurer la surveillance à sa place. **L'Artiste** devra en informer la Municipalité.

6. Accrochage des œuvres

L'Artiste doit installer et accrocher les œuvres en se servant du système d'accrochage en place. À moins d'une entente spéciale, aucune autre façon de faire ne sera tolérée (ex : clous, crochets).

7. Relations de presse

Pendant la durée de la présente entente, la Municipalité s'engage à promouvoir auprès des médias sociaux (Facebook) et site web de la municipalité, dans la mesure du possible, l'exposition présentée par **L'Artiste**.

8. Autres clauses

Les modalités convenues entre les parties en ce qui a trait au montage et au démontage, au vernissage et à l'horaire de l'exposition ainsi qu'aux communications sont consignées à l'annexe A, qui est partie intégrante de la présente entente.

Les parties déclarent que la présente entente de service contient l'intégralité de l'accord passé entre elles, et que cette entente ne pourra être modifiée que par un accord écrit portant la signature de chacune des parties.

Signé à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles le ____ jour du mois de _____ 2024.

L'Artiste

pour Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

Adresse : _____

Adresse : 871 chemin Diotte
Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles J0W 1J0

Tél. : _____

Tél. : 819-597-2047 poste 221

Courriel : _____

Courriel : reception@saldi.ca

ANNEXE A

PRÉSENTATION D'UNE EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE FRANCINE OUELLETTE DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Artiste : _____

Titre de l'exposition : _____

Dates : _____

Vernissage :

- le vernissage est ouvert au grand public
- Un vin d'honneur est fourni
- l'artiste fournit le goûter

Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____

Montage : date _____ heure _____ Démontage : date _____ heure _____

- l'artiste est entièrement responsable du montage et du démontage de l'exposition; il doit laisser le lieu dans un état similaire à ce qu'il était au moment de la prise de possession

Surveillance:

- La Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et l'artiste se partageront la surveillance de l'exposition, tel qu'indiqué à l'horaire; modification possible en cas d'impondérables

Horaire :

Mardi 9h à 12h et 18h30 à 20h30
Mercredi 13h à 16h30
Vendredi 18h30 à 20h30
Samedi 9h à 12h

Remarques : _____

COMMUNICATIONS

Invitation :

- s'il le désire, l'artiste peut produire une invitation imprimée; il est alors entièrement responsable de la production (création et impression) ainsi que de la préparation et de l'affranchissement des envois



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Programme :

La municipalité produit un feuillet d'information sur l'exposition pour remise aux visiteurs

Vignettes : Oui : _____ **Non :** _____

- le Service produit les vignettes d'identification des œuvres; l'artiste doit lui fournir les renseignements par courriel (document Word ou Excel) au moins une semaine à l'avance; chaque vignette doit comprendre les renseignements suivants (prière de respecter l'ordre de présentation) :

Nom de l'artiste
Titre de l'œuvre – Année de création
Médium et ou techniques
Dimensions de l'œuvre en centimètres
Prix de l'œuvre

Communiqué de presse : Oui : _____ **Non :** _____

- l'artiste doit fournir les renseignements nécessaires à la rédaction du communiqué de presse, soit : curriculum vitae ou notes biographiques, description du parcours artistique (formation, expositions passées, prix et distinctions, etc.) et du concept de l'exposition
- le Service est responsable de l'envoi du communiqué aux médias

Signé à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles le ____^e jour du mois de _____ 2024.

L'Artiste

pour Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Adresse : _____

Adresse : 871 chemin Diotte
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles J0W 1J0

Tél. : _____

Tél. : 819-597-2047 poste 31

Courriel : _____

Courriel : reception@saldi.ca